

# Comportement routier inadapté?



Rédigé et édité par: Les Routiers Suisses, 1026 Echandens, avec le soutien du FSR

## Sanction

Cher Monsieur \*

Au vu des faits indiqués ci-dessous, nous procédons à la mesure administrative suivante, indépendamment de l'amende qui vous sera infligée:

**Retrait de tous vos permis de conduire**, inclus les permis d'élève conducteur ainsi que tous les permis internationaux (Art. 16 de la LCR du 19.12.1958)

### **Cause**

- ◆ Ne pas avoir adapté son comportement routier aux conditions de circulation (route enneigée)
- ◆ Perte de maîtrise du véhicule (camion)
- ◆ Sortie de route en étant seul en cause

Survenu le: 29 janvier 2000 à \*

**Exemple**  
(Dépend de différents facteurs.  
\* Tous les noms sont fictifs.)

Une amende et de la tôle froissée font mal!  
Des dommages corporels restent toute une vie!

# Ca ne vaut pas la peine!

Deutscher Text siehe Rückseite